

**Durée :** 216 heures.

**Public :**

Etre titulaire du SSIAP1 ou d'un BAC et de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC1, de moins de deux ans ou SST ou PSE1, en cours de validité. Avoir exercé la fonction d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur les 24 derniers mois. Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. Dernière MAJ : Avril 2024

**Objectifs :**

Devenir chef de service de sécurité incendie dans un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH).

**Pré-requis :**

Avoir suivi le niveau 1 ou 2

**Méthodes :**

Apports théoriques et pratiques.

**Evaluation :**

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire. Dernière MAJ : Avril 2024

## 1ère partie : Le feu et ses conséquences (12h00)

Les principes d'éclosion et de développement du feu

Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu

## 2ème partie : La sécurité incendie et les bâtiments (60h00)

Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment

Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie

Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction

## 3ème partie : La réglementation incendie (70h00)

Expliquer l'ordonnancement de la réglementation

Classer un bâtiment en fonction de la réglementation

Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments

La réglementation accessibilité

## 4ème partie : Gestion des risques (22h00)

Analyses des risques

Réalisation des travaux de sécurité

Documents administratifs

## 5ème partie : Conseil au chef d'établissement (6h00)

Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport

Actualiser ses connaissances des textes applicables

La réalisation des budgets

La fonction achat

Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

## Evaluation

Epreuve écrite 1 : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme

Epreuve écrite 2 : rédaction d'un rapport, à partir de plans d'un établissement d'un ERP de 1ère catégorie avec plusieurs activités

Epreuve orale

Jury

## 6ème partie : Correspondant des commissions de sécurité (12h00)

La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles

Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité

## 7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité (26h00)

Les principes de gestion du personnel et des moyens

Assurer une autorité dynamique

Le code du travail applicable aux salariés

## 8ème partie : Le budget du service sécurité (8h00)

**Modalités d'accès :** Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

**Délais d'accès :** Nous contacter.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicapés nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.